



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
14.05.2014 Bulletin 2014/20

(51) Int Cl.:
B65D 85/50^(2006.01) A47G 7/06^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **13191110.9**

(22) Date de dépôt: **31.10.2013**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(71) Demandeur: **Clayrton's**
59100 Roubaix (FR)

(72) Inventeur: **Lepoutre, Alban-Josse**
59650 VILLENEUVE D'ASCQ (FR)

(74) Mandataire: **Bureau Duthoit Legros Associés**
96/98 Boulevard Carnot
59027 Lille Cedex (FR)

(30) Priorité: **12.11.2012 FR 1260752**

(54) **Emballage pour bouquet de fleurs**

(57) Emballage (1) pour bouquet de fleurs, comprenant une feuille d'emballage (10) imperméable à l'eau, destinée à constituer un réservoir d'eau, sur laquelle est collé un élément de renfort (2) destiné à former ledit emballage (1), ledit élément de renfort (2) comprenant une base (20) autour de laquelle sont répartis, angulairement, des bras (21), dirigés selon des directions, notamment radiales, autour de la base (20), articulés à ladite base (20),

Selon l'invention, lesdits bras (21) sont pourvus de

passants (22) au niveau de leur partie supérieure, ledit emballage (1) comprenant deux liens de serrage (3, 4) indépendants, dits premier et deuxième lien de serrage, lesdits deux liens de serrage (3, 4) traversant chacun successivement des passants (22), chaque lien de serrage présentant une zone de préhension (30, 40), lesdits deux liens de serrage (3, 4) traversant respectivement deux orifices (23,24) de deux desdits bras (21) diamétralement opposés, de telle façon que les zones de préhension (30, 40) sont diamétralement opposées.

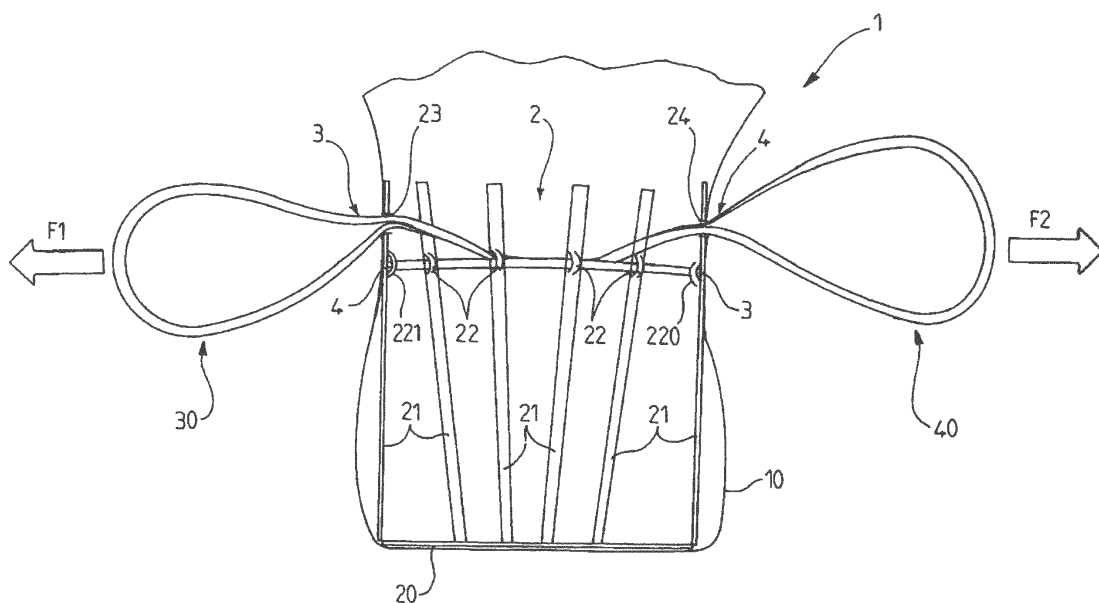


FIG. 7

Description

[0001] La présente invention concerne le domaine des emballages de bouquet de fleurs, et plus précisément les emballages à réserve d'eau.

[0002] En général, de tels dispositifs d'emballage pour bouquets de fleur comprennent un film d'emballage, étanche, en matière plastique destiné à constituer une réserve d'eau, et un élément support, de renfort, bien souvent en matière plastique rigide ou semi rigide, destiné à donner sa forme à l'emballage et à permettre le maintien stable de l'emballage sur une surface horizontale. Une fois l'emballage formé, le film étanche enveloppé sur l'élément support, et la réserve d'eau constituée, une ligature permet de lier la feuille sur le support, en maintenant les tiges du bouquet.

[0003] La mise en place d'un tel emballage requiert la réalisation de plusieurs opérations plus ou moins chronophages, à savoir la mise en place du support, la mise en place du film, une étape de mise en forme de la feuille sur le support, le remplissage de la feuille avec de l'eau, l'insertion des tiges du bouquet, puis la ligature de l'emballage ainsi constitué. Bien souvent, pour ces opérations, l'opérateur doit être aidé d'un poste de travail spécifique tel que par exemple celui divulgué dans le document EP 1944239A1 ou similaire.

[0004] Pour remédier à ces inconvénients, le document FR 2 946 025 propose un emballage qui comprend d'une part, une première partie constituée de deux feuilles souples, l'une décorative et l'autre étanche à l'eau, associées à une armature souple en plastique en forme d'étoile comprenant plusieurs branches déformables, et d'autre part, un conformateur rigide se fixant sur la base de l'armature souple destiné à coopérer avec les branches et à donner sa forme finale à l'emballage. Un fourreau est disposé à la périphérie de la feuille étanche de telle manière à faire passer une unique ficelle, coopérant avec l'extrémité des branches pour les redresser et former l'emballage.

[0005] Un tel dispositif permet de former l'emballage en fixant le conformateur sur l'armature souple, puis en exerçant une action de traction sur la ficelle. La traction sur la ficelle permet de regrouper les branches de l'armature jusqu'à leur mise en butée sur des bras du conformateur et ainsi de former l'emballage.

[0006] Un tel dispositif a toutefois pour inconvénient une perte de place de stockage, plusieurs pièces distinctes (l'armature souple et le conformateur) étant requises pour réaliser l'emballage. Il n'est pas possible d'obtenir la forme finale de l'emballage en utilisant uniquement la ficelle et l'armature souple, sans la présence du conformateur. Le conformateur est donc un élément essentiel du dispositif, qui de part sa rigidité et son encombrement ne facilitera pas le stockage du dispositif.

[0007] Un tel dispositif nécessite toujours la réalisation de plusieurs opérations, ce qui implique une perte de temps.

[0008] Une telle solution représente donc un coût non

négligeable du fait de la nécessité d'avoir plusieurs pièces à stocker et à assembler.

[0009] L'invention a notamment pour objectif de pallier les différents inconvénients de ces techniques connues.

5 **[0010]** Plus précisément, un objectif de l'invention est, au moins dans un mode de réalisation particulier, de limiter le nombre d'opérations nécessaires à la réalisation de l'emballage.

10 **[0011]** Un autre objectif de l'invention est, au moins dans un mode de réalisation particulier, de fournir un emballage qui soit facile à réaliser.

[0012] L'invention a également pour objectif, au moins dans un mode de réalisation particulier, de fournir un emballage qui soit facile à stocker.

15 **[0013]** Encore un autre objectif de l'invention est, au moins dans un mode de réalisation particulier, de fournir un emballage écologique et facilement recyclable.

20 **[0014]** Ces objectifs, ainsi que d'autres qui apparaîtront plus clairement par la suite, sont atteints selon l'invention à l'aide d'un emballage pour bouquet de fleurs, comprenant une feuille d'emballage imperméable à l'eau, destinée à constituer un réservoir d'eau, sur laquelle est collé un élément de renfort destiné à former ledit emballage, ledit élément de renfort comprenant une base autour de laquelle sont répartis, angulairement, des bras, dirigés selon des directions, notamment radiales, autour de la base, articulés à ladite base.

25 **[0015]** Selon l'invention, lesdits bras sont pourvus de passants au niveau de leur partie supérieure, ledit emballage comprenant deux liens de serrage indépendants, dits premier lien de serrage et deuxième lien de serrage, lesdits deux liens de serrage traversant chacun successivement des passants, chaque lien de serrage présentant une zone de préhension, lesdits deux liens de serrage traversant respectivement deux orifices de deux desdits bras diamétralement opposés, de telle façon que les zones de préhension sont diamétralement opposées, et ledit emballage peut passer d'une position à plat dans laquelle la base et les bras dudit élément de renfort sont sensiblement dans un même plan, à une position en volume en tirant simultanément sur les liens de serrage et en exerçant sur les zones de préhension deux forces de sens opposés.

30 **[0016]** L'invention peut, en outre, présenter les caractéristiques optionnelles suivantes :

35 **[0017]** Selon un aspect avantageux de l'invention, ledit premier lien peut traverser l'un des passants, disposé sur le bras recevant l'orifice traversé par ledit deuxième lien, et ledit deuxième lien peut traverser un autre des passants, disposé sur le bras recevant l'orifice traversé par ledit premier lien.

40 **[0018]** Selon une approche particulièrement simple, chaque orifice peut comprendre des moyens de blocage des liens de serrage.

45 **[0019]** Avantageusement, les moyens de blocage peuvent former un même élément avec l'orifice.

[0020] Préférentiellement, les liens de serrage traversent respectivement deux orifices de la feuille juxtaposés

aux orifices desdits bras.

[0021] Selon un aspect particulier de l'invention, lesdites bases desdits bras sont élargies de telle façon à venir en butée les unes contre les autres dans la position en volume et former une couronne, dans la position en volume du dispositif d'emballage.

[0022] Selon l'invention, chaque lien de serrage forme une boucle, la zone de préhension de chaque lien de serrage formant une hanse quand ledit emballage est en position de volume.

[0023] De manière avantageuse, ladite feuille d'emballage, ledit élément de renfort et lesdits liens de serrage sont dans une même matière plastique, notamment du polypropylène.

[0024] Selon un aspect particulier de l'invention, au moins deux bras diamétralement opposés présentent à leur extrémité des crochets dirigés vers le bas.

[0025] Selon un mode de réalisation :

- le premier lien de serrage et le deuxième lien de serrage forment chacun une boucle,
- la boucle formée par le premier lien de serrage et la boucle formée par le deuxième lien de serrage sont chacune obtenue par le nouage des deux extrémités d'un lien,
- le noeud du premier lien de serrage enserre le passant disposé sur le bras recevant l'orifice traversé par le deuxième lien de serrage et le noeud du deuxième lien de serrage enserre le passant recevant l'orifice traversé par le premier lien de serrage.

[0026] L'invention concerne également un ensemble destiné à être suspendu verticalement et comprenant une superposition de plusieurs emballages conforme à l'invention, dans leur position à plat, ainsi qu'un dispositif de suspension destiné à maintenir les emballages mutuellement par l'intermédiaire d'un prolongement détachable de chaque feuille d'emballage.

[0027] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante d'un mode de réalisation particulier de l'invention, donnée à titre de simple exemple illustratif et non limitatif, et des dessins annexés, parmi lesquels :

- la figure 1 est une vue de dessus de l'élément de renfort de l'emballage selon un mode de réalisation de l'invention;
- la figure 2 est une vue en perspective de l'orifice d'un bras de l'élément support ;
- la figure 3 est une vue en perspective d'un passant d'un bras de l'élément support ;
- la figure 4 une vue en perspective d'un bras de l'élément support équipé d'un crochet ;
- la figure 5 est une vue de dessus de l'emballage selon un mode de réalisation de l'invention ;
- la figure 6 est une vue d'ensemble comprenant un dispositif de suspension et un emballage dont la feuille d'emballage est munie d'un prolongement dé-

tachable,

- la figure 7 est une vue, selon une coupe verticale, illustrant la mise en forme de l'emballage par traction sur les liens de serrage.
- 5 - la figure 8 est une vue, selon une coupe verticale, illustrant un emballage formé ;
- la figure 9 est une vue schématique illustrant un emballage muni d'une hanse amovible ;
- 10 - La figure 10 est une alternative de l'emballage illustré à la figure 5.

[0028] Comme précédemment évoqué, le principe général de l'invention repose donc sur la mise en oeuvre d'un emballage 1 pour bouquet de fleurs comprenant une feuille d'emballage 10 imperméable à l'eau, et de préférence de forme circulaire, destinée à constituer un réservoir d'eau dans lequel reposeront les tiges du bouquet de fleurs.

[0029] Un élément de renfort 2, illustré à la figure 1, est destiné à donner la forme de l'emballage, l'élément de renfort 2 comprenant une base 20 collée au centre de la feuille d'emballage 10, de préférence circulaire, autour de laquelle sont répartis, angulairement, des bras 21 collés au niveau de leur extrémité libre à la feuille 10 d'emballage 10, dirigés de préférence selon des directions radiales autour de la base 20, et articulés à ladite base 20, notamment par l'intermédiaire de charnières souples 27.

[0030] Selon un mode de réalisation particulier de l'invention, la feuille d'emballage 10 et l'élément de renfort 2 sont réalisés dans une même matière plastique, comme du polypropylène.

[0031] Avantageusement, la taille des bras 21 peut varier en fonction de l'emballage souhaité et de la taille du bouquet de fleurs. Généralement, la taille des bras est inférieure aux dimensions de la feuille d'emballage 10 de telle manière à cacher complètement l'élément de renfort 2 une fois l'emballage formé, voire laisser une partie surabondante de la feuille destinée à être façonnée manuellement pour enjoliver l'emballage 1.

[0032] Selon l'invention, chaque bras 21 est pourvu d'un passant 22, illustré à la figure 3, au niveau de sa partie supérieure qui est destiné à coopérer avec au moins l'un, voire l'autre des deux liens de serrage 3 et 4, les deux liens de serrage 3 et 4 étant indépendant l'un de l'autre. Les liens de serrage 3, 4 peuvent également être réalisés dans une matière plastique, de préférence la même que celle de la feuille d'emballage et de l'élément de renfort de telle manière à faciliter le recyclage.

[0033] Selon un mode de réalisation particulier de l'invention, illustré à la figure 9, au moins deux bras 21 diamétralement opposés présentent à leur extrémité des crochets 25 dirigés vers le bas de telle manière à pouvoir y accrocher une hanse amovible 28, par exemple, les deux zones de préhension 30 et 40 formant un noeud décoratif.

[0034] Les deux liens de serrage 3 et 4, dits premier et deuxième lien de serrage, traversent respectivement

deux orifices 23, 24 de deux bras 21 diamétralement opposés de telle façon à ce que chaque lien de serrage 3, 4 présente une zone de préhension, les zones de préhension 30 et 40 étant alors diamétralement opposées.

[0035] Avantageusement, chaque lien de serrage 3, 4 forme de préférence une boucle, la zone de préhension 30, 40 des liens de serrage étant apte à former une hanse quand l'élément de renfort 2 est en position de volume de telle manière à faciliter le transport du bouquet, tel qu'illustré à la figure 8.

[0036] Selon l'invention, les deux liens de serrage 3 et 4 traversent chacun successivement tout ou partie des passants 22 disposés sur la partie supérieure des bras 21. De manière préférentielle, les liens de serrage 3 et 4 traversent chacun successivement des passants 22 diamétralement opposés.

[0037] Selon un mode de réalisation de l'invention illustré, le premier lien de serrage 3 ne passe pas à travers les passants 22 des bras 21 adjacent au bras 211 recevant l'orifice 23 puis passe successivement à travers les autres passants 22, et le deuxième lien de serrage 4 ne passe pas à travers les passants des bras adjacent au bras 210 recevant l'orifice 24 puis passe successivement à travers les autres passants 21.

[0038] Ainsi, l'emballage 1 est apte à passer d'une position à plat dans laquelle la base 20 et les bras 21 de l'élément de renfort 2 sont sensiblement dans un même plan illustré à la figure 5, à une position en volume en tirant simultanément sur les deux liens de serrage 3, 4, et en exerçant sur les zones de préhension 30, 40 deux forces F1, F2 dont les sens sont opposés tel qu'illustré à la figure 7.

[0039] Tel qu'illustré à la figure 5, de préférence, le premier lien 3 traverse le passant 220 disposé sur le bras 210 recevant l'orifice 24 traversé par le deuxième lien 4, et le deuxième lien 4 traverse le passant 221 disposé sur le bras 211 recevant l'orifice 23 traversé par le premier lien 3. Une telle disposition permet notamment d'exercer une force uniforme sur les bras 21 par le biais des liens de serrage 3, 4 et ainsi une mise en volume uniforme de l'emballage 1.

[0040] La boucle formée par le premier lien de serrage 3 (ou le deuxième lien de serrage 4) peut être obtenue par le nouage des deux extrémités d'un lien.

[0041] De préférence, et selon un mode de réalisation illustré à la figure 10, le noeud 31 (à droite sur la figure) du premier lien de serrage 3 enserre le passant 220 disposé sur le bras 210 recevant l'orifice 24 traversé par le deuxième lien de serrage 4.

[0042] Réciproquement, le noeud 41 (à gauche sur la figure) du deuxième lien de serrage 4 enserre le passant 221 recevant l'orifice 23 traversé par le premier lien de serrage 3.

[0043] Les parties des bras 21 jouxtant les orifices 23, 24 sont de préférence collées à la feuille d'emballage 10, les deux liens de serrage 3 et 4 traversant respectivement deux orifices de la feuille juxtaposés aux orifices 23 des bras 210 et 211, de telle manière que les liens

sortent de l'autre côté de la feuille, à l'extérieur de la feuille d'emballage 10.

[0044] Tel qu'illustré à la figure 2, selon un mode de réalisation, l'orifice 23 ou 24 comprend des moyens de blocage 230 des liens de serrage et forment ainsi un même élément avec l'orifice 23 ou 24. Ces moyens de blocage 230 consistent notamment en un orifice en forme d'étoile de telle manière à empêcher les liens de serrage 3 et 4 de revenir en arrière. Selon un mode de réalisation, l'élément de renfort présente une première paire d'orifices 23, 24, diamétralement opposés, et une seconde paire d'orifice 23', 24', de différentes dimensions. En fonction de la largeur ou de l'épaisseur des liens de serrage, on choisira d'utiliser la paire d'orifice 23, 24 ou 23', 24' la plus adéquate.

[0045] Selon un mode de réalisation de l'invention, la base 26 de chaque bras 21 est élargie de telle façon à ce que les bases 26 viennent en butée les unes contre les autres dans la position en volume de l'emballage 1 pour former une couronne dans la position en volume. Une telle couronne permet notamment le bon maintien du pied du bouquet lorsqu'il est posé sur une surface plane, et permet ainsi la prévention de la perforation de la feuille d'emballage 10 par les tiges des fleurs disposées dans l'emballage 1.

[0046] Le mode opératoire à la réalisation de l'emballage du bouquet est comme suit.

[0047] Dans un premier temps, l'opérateur, un fleuriste par exemple, dépose l'emballage 1 sur une surface plane dans sa position à plat, puis saisit les zones de préhension 30, 40 des deux liens de serrage 3, 4, par ses deux mains. Successivement l'opérateur tire simultanément dessus jusqu'à ce que l'emballage 1 soit dans sa position de volume et que les bases 26 élargies des bras 21 viennent en butée les unes contre les autres, formant ainsi un contenant apte à recevoir de l'eau et le bouquet de fleurs. Lors de cette traction, les bras 21 passent d'une première position dans laquelle ils sont sensiblement dans le plan de la base, vers une position dans laquelle lesdits bras 21 sont sensiblement inclinés par rapport à la base 20.

[0048] L'opérateur peut alors lâcher les liens de serrage 3 et 4, ceux-ci étant maintenus dans leur position par le biais des moyens de blocage 230.

[0049] Enfin, l'opérateur remplit l'emballage le réservoir formé par l'emballage, dispose les fleurs dans ce celui-ci et peut éventuellement façonner la partie supérieure de la feuille d'emballage 10 de telle manière à rendre l'emballage 1 plus esthétique.

[0050] L'invention concerne également un ensemble destiné à être suspendu verticalement, illustré à la figure 6, et comprenant une superposition de plusieurs emballages 1 conformes à l'invention, dans leur position à plat, ainsi qu'un dispositif de suspension, 100, illustré en pointillés, notamment en carton, destiné à maintenir les emballages 1 mutuellement par l'intermédiaire d'un prolongement 5 détachable de chaque feuille d'emballage 10. Le prolongement 5 peut être détachable de la feuille par

l'intermédiaire d'une ligne prédécoupée.

[0051] Un tel ensemble peut être suspendu à des barres de rayonnage. Il suffit de tirer sur un des emballages pour que celui se détache de l'ensemble.

[0052] Naturellement, d'autres modes de réalisation auraient pu être envisagés par l'homme du métier sans pour autant sortir du cadre de l'invention définie par les revendications ci-après.

NOMENCLATURE

[0053]

1. Emballage,
2. Élément de renfort,
3. Premier lien de serrage,
4. Deuxième lien de serrage,
5. Prolongements détachables,
10. Feuille d'emballage,
20. Base de l'élément de renfort,
21. Bras,
22. Passant,
23. Orifice (Premier lien de serrage 3)
24. Orifice (Deuxième lien de serrage 4),
- 23' Orifice,
- 24' Orifice,
25. Crochet,
26. Base élargie des bras,
27. Charnières souples,
28. Hanse amovible,
- 30, 40. Zone de préhension,
- 31,41. Noeuds,
100. Dispositif de suspension,
- 210, 211. Bras diamétralement opposés,
- 220, 221. Passants diamétralement opposés,
230. Moyens de blocage.

Revendications

1. Emballage (1) pour bouquet de fleurs, comprenant une feuille d'emballage (10) imperméable à l'eau, destinée à constituer un réservoir d'eau, sur laquelle est collé un élément de renfort (2) destiné à former ledit emballage (1), ledit élément de renfort (2) comprenant une base (20) autour de laquelle sont répartis, angulairement, des bras (21), dirigés selon des directions, notamment radiales, autour de la base (20), articulés à ladite base (20), **caractérisé en ce que** lesdits bras (21) sont pourvus de passants (22) au niveau de leur partie supérieure, ledit emballage (1) comprenant deux liens de serrage (3, 4) indépendants, dits premier et deuxième lien de serrage, lesdits deux liens de serrage (3, 4) traversant chacun successivement des passants (22), chaque lien de serrage présentant une zone de préhension (30, 40), lesdits deux liens de serrage (3, 4) traversant respectivement deux orifices (23,24) de

deux desdits bras (21) diamétralement opposés, de telle façon que les zones de préhension (30, 40) sont diamétralement opposées,

et **en ce que** ledit emballage (1) peut passer d'une position à plat dans laquelle la base (20) et les bras (21) dudit élément de renfort (2) sont sensiblement dans un même plan, à une position en volume en tirant simultanément sur les liens de serrage (3, 4) et en exerçant sur les zones de préhension (30, 40) deux forces de sens opposés.

2. Emballage (1) selon la revendication 1, dans lequel ledit premier lien (3) traverse le passant (220) disposé sur le bras (210) recevant l'orifice (24) traversé par ledit deuxième lien (4), et ledit deuxième lien (4) traverse le passant (221) disposé sur le bras (211) recevant l'orifice (23) traversé par ledit premier lien (3).

3. Emballage (1) selon la revendication 1 ou 2, dans lequel chaque orifice (23 ;24) comprend des moyens de blocage (230) des liens de serrage (3, 4).

4. Emballage (1) selon l'une des revendications 1 à 3, dans lequel les moyens de blocage (230) forment un même élément avec l'orifice (23 ;24).

5. Emballage (1) selon l'une des revendications 1 à 4, dans lequel les liens de serrage (3, 4) traversent respectivement deux orifices de la feuille d'emballage (10) juxtaposés aux orifices (23,24) desdits bras (210, 211).

6. Emballage (1) selon l'une des revendications 1 à 5, dans lequel lesdites bases (26) desdits bras (21) sont élargies de telle façon à venir en butée les unes contre les autres dans la position en volume et former une couronne dans la position en volume.

7. Emballage (1) selon l'une des revendications 1 à 6, dans lequel chaque lien de serrage (3, 4) forme une boucle, la zone de préhension (30, 40) desdits liens de serrage (3, 4) étant apte à former une hanse quand ledit emballage est en position en volume.

8. Emballage (1) selon l'une des revendications 1 à 7, dans lequel ladite feuille d'emballage (10), ledit élément de renfort (2) et lesdits liens de serrage (3, 4) sont dans une même matière plastique, notamment du polypropylène.

9. Emballage (1) selon l'une des revendications 1 à 8, dans lequel au moins deux bras (21) diamétralement opposés présentent à leur extrémité des crochets (25) dirigés vers le bas.

10. Emballage (1) selon la revendication 2 seule ou prise en combinaison avec l'une quelconque des reven-

dications 3 à 9, dans lequel :

- le premier lien de serrage (3) et le deuxième lien de serrage (4) forment chacun un boucle, 5
- la boucle formée par le premier lien de serrage (3) et la boucle formée par le deuxième lien de serrage (4) sont chacune obtenue par le nouage des deux extrémités d'un lien,
- le noeud (31) du premier lien de serrage (3) 10
enserme le passant (220) disposé sur le bras (210) recevant l'orifice (24) traversé par le deuxième lien de serrage (4) et le noeud (41) du deuxième lien de serrage (4) enserme le passant (221) recevant l'orifice (23) traversé par le premier lien de serrage (3). 15

11. Ensemble destiné à être suspendu verticalement et comprenant une superposition de plusieurs emballages (1) conformes à l'une quelconque des revendications 1 à 10, dans leur position à plat, ainsi qu'un 20
dispositif de suspension (100) maintenant les emballages (1) mutuellement par l'intermédiaire d'un prolongement détachable (5) de chaque feuille d'emballage (10). 25

25

30

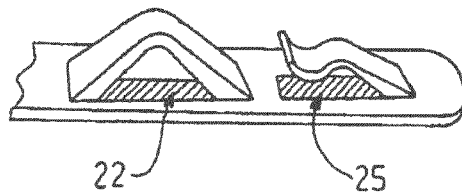
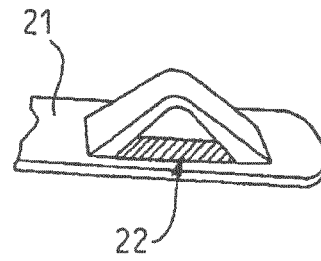
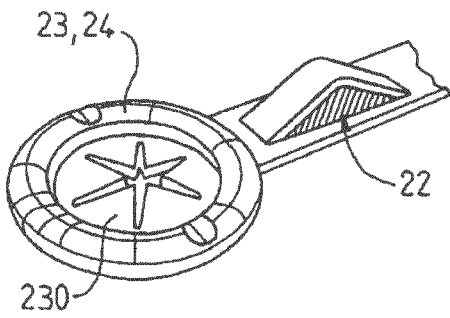
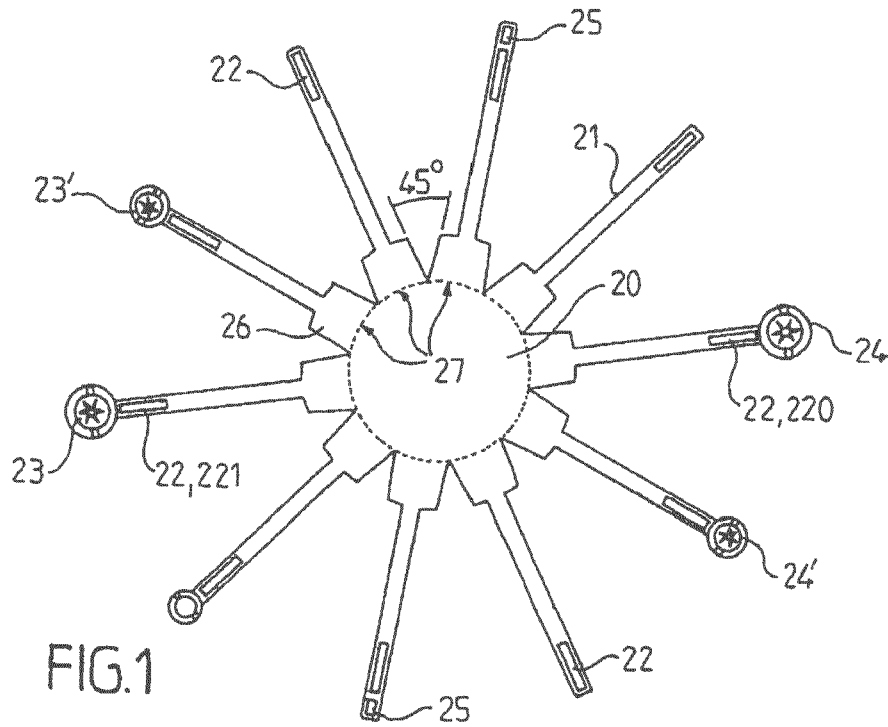
35

40

45

50

55



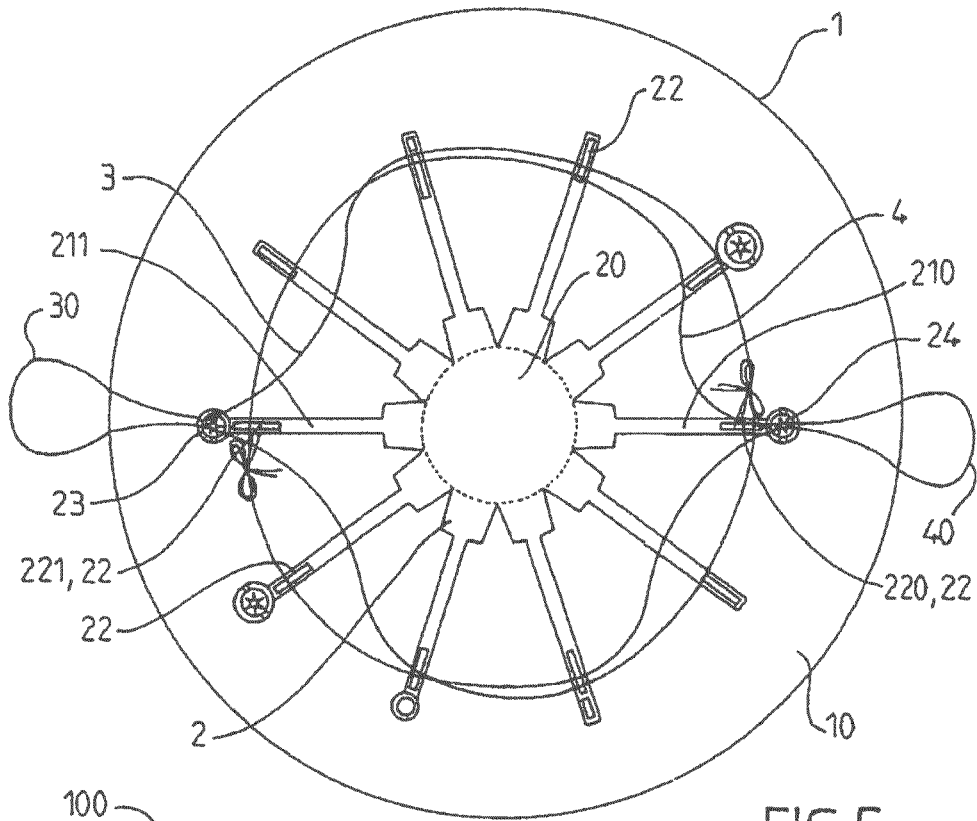


FIG. 5

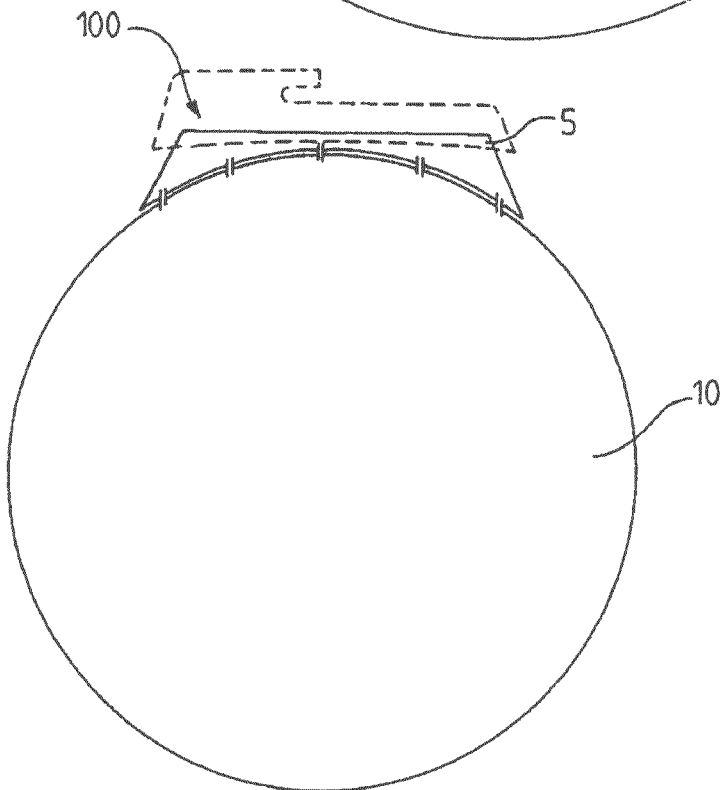


FIG. 6

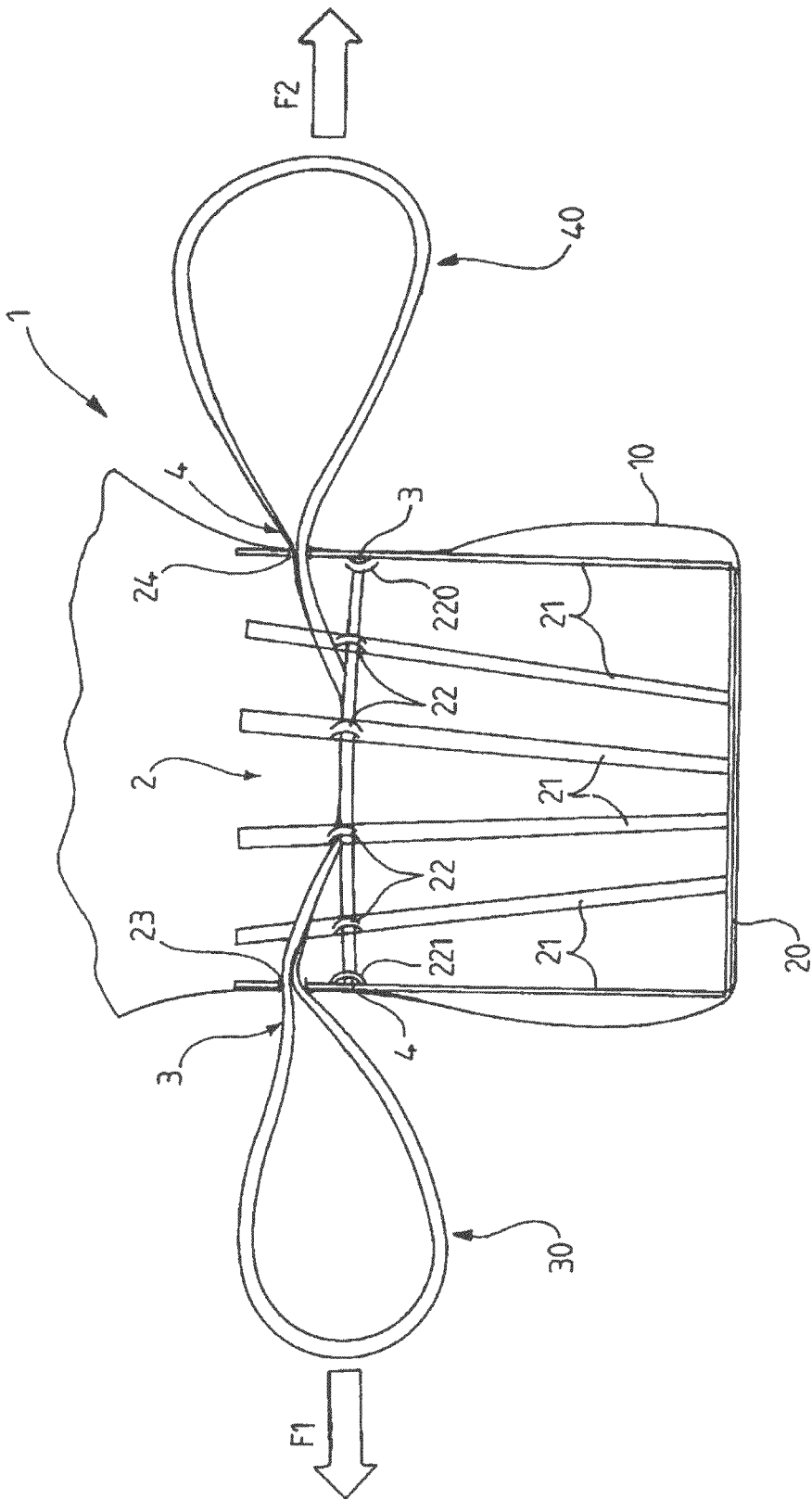


FIG. 7

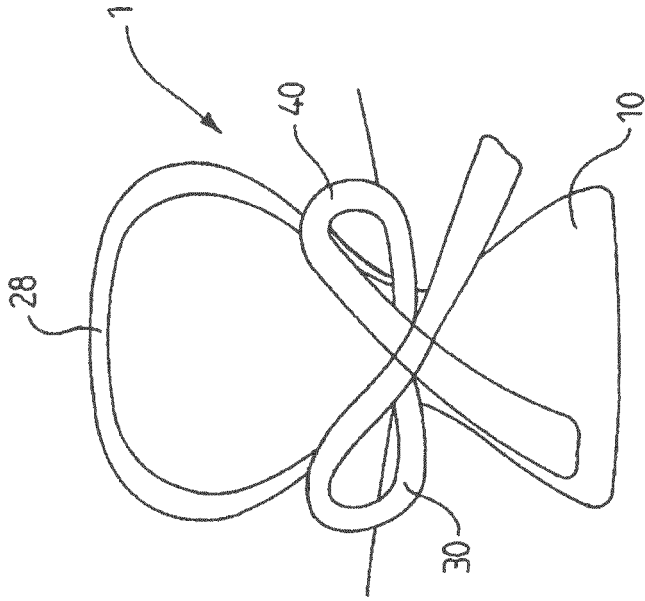


FIG.9

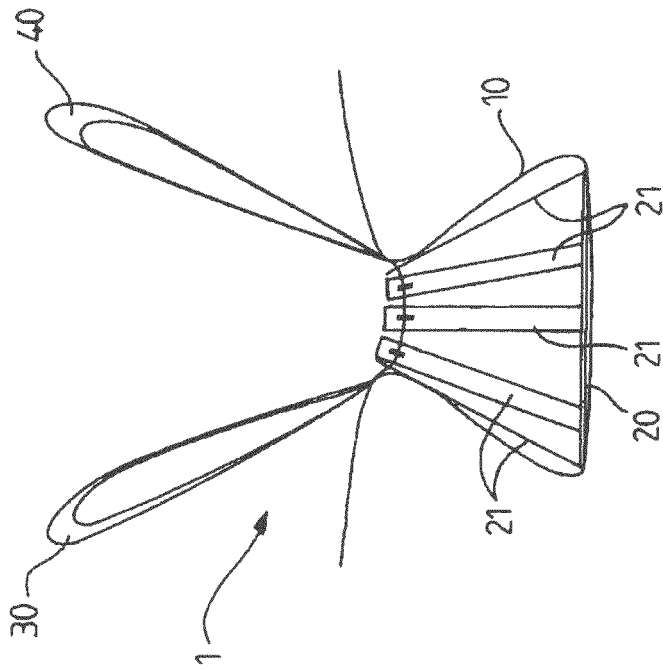


FIG.8

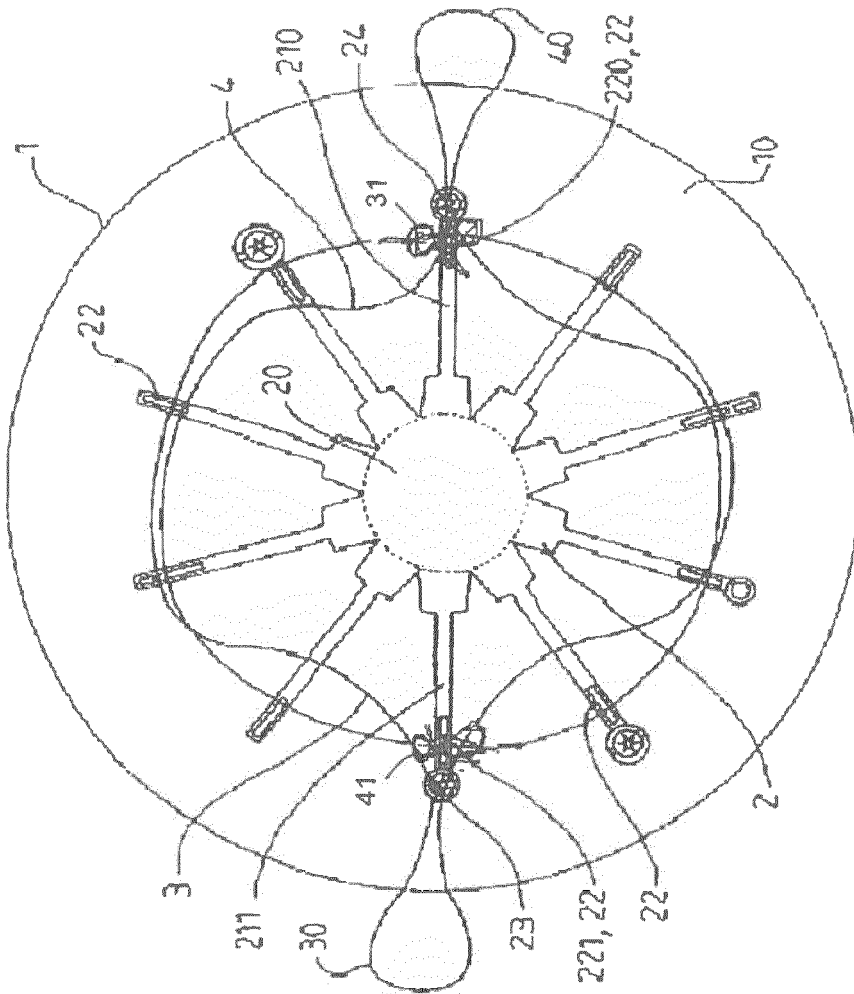


FIG. 10



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 13 19 1110

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A,D	FR 2 946 025 A1 (DELATOUR THIERRY CHRISTIAN YVES [FR]; CARDOSO GILLES [FR]) 3 décembre 2010 (2010-12-03) * le document en entier * -----	1-11	INV. B65D85/50 A47G7/06
A	WO 2012/120121 A1 (CHARRIN PHILIPPE [FR]) 13 septembre 2012 (2012-09-13) * le document en entier * -----	1-11	
A	EP 0 881 167 A1 (BERTOLA PIERANGELO [IT]) 2 décembre 1998 (1998-12-02) * le document en entier * -----	1-11	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B65D A47G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 17 février 2014	Examineur Ngo Si Xuyen, G
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 03-02 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 13 19 1110

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

17-02-2014

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2946025 A1	03-12-2010	CA 2764182 A1	09-12-2010
		EP 2437638 A1	11-04-2012
		FR 2946025 A1	03-12-2010
		US 2012067876 A1	22-03-2012
		WO 2010139891 A1	09-12-2010

WO 2012120121 A1	13-09-2012	CA 2827048 A1	13-09-2012
		CN 103442990 A	11-12-2013
		EP 2683615 A1	15-01-2014
		LU 91796 A1	10-09-2012
		US 2014020289 A1	23-01-2014
WO 2012120121 A1	13-09-2012		

EP 0881167 A1	02-12-1998	AT 198068 T	15-12-2000
		DE 69800425 D1	18-01-2001
		DE 69800425 T2	21-06-2001
		EP 0881167 A1	02-12-1998
		ES 2154068 T3	16-03-2001
		GR 3035422 T3	31-05-2001
		IT MI970385 U1	30-11-1998
PT 881167 E	30-03-2001		

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- EP 1944239 A1 [0003]
- FR 2946025 [0004]